

Enseignement hybride : Aide à sa mise en œuvre

Mettre en œuvre un enseignement hybride consiste, dans ce contexte sanitaire particulier, à **organiser la forme scolaire** (temps, espaces, organisation, pédagogie...) en fonction d'une **alternance entre présence des élèves en classe et à la maison / à distance**.

L'enseignement hybride doit donc tenir compte des environnements de travail de l'élève aussi bien en classe qu'à la maison / à distance. Il nécessite une **approche holistique** et une **réflexion par l'ensemble des acteurs de l'École**

Les réponses aux questions de mise en œuvre d'un enseignement hybride dépendent donc fortement du **contexte** de chaque établissement, de chaque école. Elles sont construites en prenant en compte tous les facteurs de réussite et d'échec pour les élèves, mais également l'environnement de travail des enseignants (équipement, compétences...)

Ce document synthétique reprend les grands axes de la mise en œuvre de l'enseignement hybride en fonction de votre situation :
Personnel de direction, enseignant, élève, parent d'élève.

Chef d'établissement

- Mettre en place et coordonner l'organisation des apprentissages selon les contraintes sanitaires et les spécificités de l'établissement. S'appuyer éventuellement sur un espace d'échange dédié permettant de prévenir des situations critiques
- Veiller à l'harmonisation et la cohérence des outils numériques mobilisés par les enseignants, en s'appuyant sur le comité de pilotage du numérique de l'établissement
- S'assurer de la bonne information des équipes pédagogiques sur les spécificités (atouts et difficultés) de l'enseignement hybride. S'appuyer notamment sur les messages des corps d'inspection et de la DANE.
- Veiller au respect des horaires et spécificités des disciplines et de la charge de travail des élèves qui doit tenir compte du contexte d'hybridation
- Mettre en place une organisation des classes virtuelles menées depuis l'établissement pour se prémunir de la saturation de sa bande passante internet
- Organiser, dans la mesure du possible, les instances sous forme de visioconférence. La liste des outils disponibles et permettant de travailler dans le respect du RGPD est fournie par la DSI et la DANE.

Enseignant

- Mettre en place, au sein des équipes disciplinaire et pédagogique, une réflexion sur l'organisation des enseignements qui prenne en compte les spécificités de l'hybridation.
- Organiser les enseignements en assurant une logique et une continuité entre distanciel et présentiel. Privilégier le travail en autonomie pour le premier, l'interaction pour le second
- Convenir avec l'ensemble des équipes pédagogiques d'une organisation du travail respectant un équilibre entre les disciplines, la charge de travail quotidienne ainsi que le temps passé en mode connecté.
- Communiquer avec les familles et les élèves pour s'assurer de la bonne compréhension des spécificités de l'enseignement hybride
- Favoriser les activités d'auto-positionnement pour les élèves : l'évaluation formative et l'évaluation par les pairs sont d'autant plus pertinentes dans ce mode d'apprentissage
- Varier les situations d'apprentissage dans la semaine mais également au cours d'une séquence. La motivation et la concentration de l'élève en dépendent.

Plus d'informations : <https://urlz.fr/ehOa>

Enseignement hybride



Élève

- Vérifier de bien pouvoir accéder à Mon Bureau Numérique et à la classe virtuelle du CNED selon les modalités vues en classe.
- Signaler au professeur principal – ou à défaut à un autre professeur – les éventuels soucis d'accès à Mon Bureau Numérique ou à la classe virtuelle du CNED (problème de compte, d'accès à internet, d'ordinateur ou autre terminal)
- A la maison, le travail doit respecter une certaine organisation comme en classe : prendre connaissance régulièrement des informations données par les professeurs et respecter l'organisation du travail qu'ils proposent. Consulter régulièrement Mon Bureau Numérique (cahier de textes, messagerie...).
- Pour les travaux à rendre en ligne (sur MBN, par mail...), s'assurer de leur bon enregistrement ou de leur envoi au professeur.
- Pour les classes virtuelles organisées par les professeurs, vérifier sa connexion 10 minutes avant l'heure de rendez-vous.
- S'aménager des temps de pause, ni trop courts ni trop longs, selon l'emploi du temps donné par les professeurs.
- Couper toute activité devant écran au moins une heure avant de dormir pour améliorer la qualité de sommeil

Plus d'informations : <https://urlz.fr/c4PU>

Parent d'élève

- Vérifier de bien pouvoir accéder à Mon Bureau Numérique. Si besoin contacter l'établissement pour activer cet accès.
- Afin de pouvoir consulter plus facilement les informations transmises par l'établissement, l'installation sur votre smartphone de l'application mobile Mon Bureau Numérique peut être envisagée.
- S'assurer que votre enfant dispose bien d'un espace de travail lui permettant d'effectuer les travaux demandés par les professeurs.
- Il est possible de connaître l'ensemble des travaux demandés à votre enfant depuis Mon Bureau Numérique, ainsi que ses résultats aux évaluations.
- Responsabiliser votre enfant sur son organisation à la maison : respect du travail demandé par les enseignants, d'un temps de pause en alternance avec des temps de travail, du temps devant écran, des heures de sommeil... etc.
- Veiller à ménager à votre enfant la possibilité de garder un lien avec ses camarades si la période à la maison dure, dans le respect des règles sanitaires.

Plus d'informations sur Mon Bureau Numérique : <https://urlz.fr/ehNM>